



MAIRIE  
DE  
**MIEUSSY**  
HAUTE-SAVOIE  
74440

Tél : 04.50.43.01.67

Fax : 04.50.43.14.24

[mairie.mieussy@wanadoo.fr](mailto:mairie.mieussy@wanadoo.fr)

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 10 décembre 2018**  
**Compte rendu sommaire**  
**Affiché en exécution de l'article L.121.17 du Code des Communes**

**Présents** : Régis FORESTIER, Claudine DEMIERRE, Jean-François GAUDIN, Annie JORAT, Nicolas JACQUARD, Xavier BOSSUT, Sophie CURDY, Régis BERTHIER, Arnaud BOSSON, Christine BUCHARLES, Delphine CAPRI, Eric MEYNET, Nadine MONTFORT, Anne PISSARD-MAILLET

**Excusés** : Nathalie GONCALVES, Gérard GUDEFIN, Chantal LELEU, Arnaud MAGREZ

**Absent** : Daniel MERCIER

Annie JORAT a été élue secrétaire de séance.

- 1) Le Conseil Municipal décide d'approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre concernant le transfert de trois nouvelles compétences : la politique de la ville, la création et gestion de maisons de services au public, la création, l'aménagement et l'entretien des voiries d'intérêt communautaire relatives aux zones d'activité économique.
- 2) Il accepte le virement de crédit effectué sur le budget principal pour un montant de 0.03 €.
- 3) Il approuve la convention à établir entre la Coopérative Laitière des Hauts-Fleury, la Commune de Mieussy et le SIVOM de la région de Cluses concernant le déversement et le raccordement des effluents de la Coopérative au réseau d'assainissement collectif communal et à la station d'épuration du SIVOM de la région de Cluses.
- 4) Il accepte la cession de terrain située dans la zone artisanale des Terres Blanches à la SARL BERTHAUD pour un montant de 120 000 €.
- 5) Il donne son accord concernant l'avenant à la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'Etat concernant les dossiers de commande publique.
- 6) Il accepte de participer financièrement aux travaux de raccordement du réseau d'eaux pluviales du secteur de La Combe jusqu'au ruisseau de Messy à hauteur de 9566.40 € TTC.
- 7) Il fixe à 5% du prix de la nuitée par personne le tarif de la taxe de séjour des hébergements non classés.
- 8) Il donne son accord pour participer au cadeau offert à M. Joseph FORESTIER et à M. Gervais REY à l'occasion de leur départ en retraite.
- 9) Il accepte la demande de branchement au réseau d'eau communal présentée par M. Mickaël LAMIRAULT (hameau de Varlly).

Le Maire,  
Régis FORESTIER

